

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1320-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1320-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les résidences privées d'hébergement dans la zone résidentielle HK06R, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP13-2024 ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 13 septembre 2024.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 13 septembre 2024.

Donné à Granby, ce 20 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 20 septembre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier